Bulletin d'inscription saison 2018-2019- *Licence annuelle validité 3 septembre 2018 au 31 aout 2019*

S.A.R ARCHERS ROCHEFORTAIS

S'agit-il d'une première inscription ?
Ou d'un transfert

☐ **OUI** Complétez les rubriques ❶❷❸❹❺❻❼❽❾❿

☐ **NON** Licence FFTA n° ☐☐☐☐☐☐☐

Complétez les rubriques ❽❾ En cas de changement compléter ❹❺❻❼❾❿

FFTA Fédération Française de Tir à l'Arc — affilié à la F.F.T.A sous le n 1017026

LE LICENCÉ

❶ Nom : _____ ❷ Prénom : _____ ❸ Date de naissance : ___/___/_____ Sexe : F M Nationalité : _____

❹ Adresse : _____ Code postal : _____ Ville : _____

❺ Téléphone domicile : ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐ Portable : ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐

❻ Email : _____ @ _____. _____ *(adresse mail valide pour recevoir votre licence et les informations)*

LA LICENCE

❼ Armes et pratiques Disciplines Cibles & Parcours : Arc poulie ☐ Classique ☐ BareBow ☐ Arc poulie nu ☐ Arc droit ☐ Arc chasse ☐ Arc libre ☐

❽ *Licences et tarifs (Entourer le tarif choisi)* *Les prix indiqués incluent l'assurance individuelle accident (0.25€)*		Licence	Licence + matériel + initiation (1)	Licence + matériel compétition (2)
Licence adulte (A)	Pratique club & compétition	121€	166€	211€
Licence adulte (L)	Pratique en club	113€	158€	203€
Licence adulte (E)	Sans pratique	92€	----	----
Licence jeune (J) (entre 01/01/1999 et 31/12/2008)	Pratique club & compétition	101€	146€	191€
Poussins (P) (après 01/01/2009)	Pratique club & compétition	82€	127€	172€
Découverte (D)	Pratique club *(Délivrable uniquement à partir du 1er mars)*	----	62€	----

❾ ☐ ***Je reconnais avoir rempli le questionnaire de santé (cerfa 15699*0), j'ai répondu NON à toutes les questions***

Mode de règlement :

☐ Chèque (à l'ordre «SAR Tir àl'arc»)

Chèque n° _____ Banque _____

☐ Espèces _____€ ☐ Ticket sport,autre _____€

❿ ***Date et signature***
A faire précéder de la mention «Lu et approuvé», mineur : signature des parents

Je déclare avoir pris connaissance des statuts et règlement intérieur du club et accepte que les informations portées sur cette fiche soient traitées informatiquement, sachant que la loi du 6 janvier 1978 (art. 26 et 27) me donnent un droit d'accès et de rectification. (Tout changement d'adresse ou d'état civil doit être immédiatement signalé au président). Je déclare également avoir pris connaissance au tableau d'affichage de la notice d'assurance mentionnant les coordonnées de l'assureur, le numéro de contrat, la période de validité, l'étendue et le montant des garanties. En outre, je déclare avoir été invité(e) à souscrire, refuser ou étendre mes garanties individuelles. J'accepte d'être photographié(e) dans le cadre des activités du club. En acceptant, je m'engage à ne faire aucune restriction de mon droit à l'image et à ne demander aucune contrepartie. Je donne l'autorisation au Club de présenter mon image dans le respect des droits et de ma personne pour toute diffusion, sur tous supports, jugée utile par le Club.

Joindre IMPERATIVEMENT à la demande :

► Un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tir à l'arc en compétition datant de moins d'1 an lors de votre demande de première licence **OU** le cocher la case ❾ après avoir rempli le questionnaire de santé si votre certificat médical a moins de 3 ans. (Un nouveau certificat vous sera demandé tous les 3 ans).
► **Une photo d'identité** (seulement pour une première inscription au SAR Tir à l'Arc ou si la dernière fournie est très ancienne)
► **Votre règlement** (Une réduction de 15 €uros est accordée à chaque inscription supplémentaire dans un même foyer.)

(1) Pour une première inscription, le supplément de 15€ par trimestre vous sera demandé, correspondant à l'initiation et au prêt de matériel (arc d'initiation, flèches, carquois....).
A partir de la seconde année, le tireur doit être équipé de petits matériels tels que : flèches, carquois, palette et bracelet...
(2) Le club dispose d'arcs de compétition complets(poignées et branches de différentes puissance) en valise. Ce matériel est mis à disposition moyennant 30€ par trimestre (mis à disposition par l'encadrement en fonction de la progression de l'archer).

Ecole de tir (initiation des jeunes de 10 à 16 ans) : Le club n'est pas responsable des faits et gestes de l'enfant en dehors des heures d'initiation.
Le responsable de la formation se réserve le droit de mettre à l'écart momentanément l'enfant indiscipliné et en cas de récidive de l'exclure définitivement.
Horaires Tir en salle : Consulter le tableau d'affichage ou le site du club.

Cadre réservé à la gestion
☐ Contrôle ☐ Trombinoscope
☐ Comptabilité ☐ Fichier FFTA

SAR Tir à l'Arc - Complexe sportif du polygone - 17300 ROCHEFORT - http://www.sartiralarc.fr - Email : club@artiralarc.fr